

Compte rendu de Conseil Municipal

Séance du 12 janvier 2026

Nombre

de Membres en exercice	27
de Présents	24
de Votants	26

date de la convocation : le 6 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame PLÉVER Marie-Laure, Maire.

Présents : M. BOTTRAS Thierry, Mme BOURNEUF Maryline, M. BUNAS Christophe, Mme CHARTRAIN Catherine, Mme DUPONT Aurélia, M. FERRAND Jean-François, M. FROGER Jonathan, Mme GARNIER Janique, M. GODET Alain, M. GOHAUD Mathieu, Mme GOUHIER Renée, Mme GRISON Colette, Mme JARRY Laëtitia, Mme JONNEAUX Carine, Mme LAMIER Françoise, M. LEBERT Thierry, M. LECESVE Loïc, M. LEMONNIER Thierry, Mme MAKRELOUFI Aline, Mme PLÉVER Marie-Laure, M. TORTEVOIS Jean-Louis, M. TOURNET Bernard, M. TRANSON Lionel et Mme VENARA Jacqueline

Absents ayant donné procuration : M. MAUTIN Guillaume à Mme JARRY Laëtitia et M. PATAULT Laurent à Mme PLÉVER Marie-Laure

Excusés ou absents : Mme GRIMAL BLOT Aline

Secrétaire de Séance : Mme DUPONT Aurélia

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 15 décembre 2025
- Scolaire : approbation du règlement intérieur et du projet pédagogique des activités périscolaires
- Finances :
 - Contrat de prestation Allo guêpes
 - Demande de subvention DETR/DSIL/FIPD – extension de la vidéoprotection au gymnase
- Marchés publics :
 - Prestation de livraison de repas en liaison chaude pour la restauration scolaire
 - Prestation de nettoyage pour l'école élémentaire
- Affaires et questions diverses

Le compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

1) Scolaire

DELIBERATION N°2026-1 REGLEMENT INTERIEUR ET PROJET PEDAGOGIQUE DES ACTIVITES PERISCOLAIRES A COMPTER DU 01/02/2026



Mme le Maire propose au Conseil Municipal de réactualiser le règlement intérieur datant de 2020 ainsi que le projet pédagogique. Ces derniers ont été étudiés en commission vie locale le 3 décembre 2025. La commission a émis un avis favorable à ces documents.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le règlement intérieur des activités périscolaires
- approuve le projet pédagogique des activités périscolaires

Il est précisé que ces derniers sont annexés à la délibération et qu'ils entreront en vigueur à compter du 1^{er} février 2026.

Mme le Maire remercie les équipes d'animation pour leurs sérieux et leurs engagements.

2) Finances

DELIBERATION N°2026-2 CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES ALLO GUEPES

Mme le Maire propose au conseil municipal de signer une convention avec la société Allo Guêpes 72 pour la destruction des nids de frelons asiatiques sur la commune.

Il est également proposé de prendre en charge 50% de la facture des habitants de Bonnétable dans la limite maximum de 150 € sur présentation de la facture par Allo Guêpes 72.

Sur le domaine public, la Commune prendra à sa charge la totalité de la facture.

Au départ ce projet est une action de l'association Bonn'actions. Mme le Maire a demandé à la société de faire un retour à la Commune sur le nombre d'interventions, étant donné la participation financière de cette dernière.

En 2024, 5 interventions ont été faites par Allo Guêpes 72 (pour un coût de 675 euros) et en 2025, 26 interventions ont été comptabilisées (pour un coût de 2 464,50 euros pour la commune).

On remarque ainsi une hausse importante du nombre de nids sur Bonnétable.

La cartographie réalisée par Bonn'actions est projetée à l'assemblée.

M. Bunas indique que l'on distingue un couloir avec beaucoup de nids le long du jardin public.

M. Bottras précise que l'enjeu pour 2026 est de continuer les piégages et de détruire les nids.

M. Bottras s'étonne également que dans le bulletin municipal il ne soit pas fait part de l'existence du piégage.

M. Transon demande s'il y a des pièges sur le domaine public. Mme le Maire indique qu'elle va se renseigner sur les risques pour les agents et la nécessité d'avoir une formation.

M. Transon évoque la gratuité de la destruction des nids. Mme le Maire indique que la gratuité n'est pas envisagée à ce jour. La participation de 50% est déjà un accompagnement significatif, de nombreuses communes ne participent pas à ces frais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention annexée avec Allo Guêpes 72.

DELIBERATION N°2026-3 DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL/FIPD 2026 – EXTENSION DE LA VIDEOPROTECTION

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2026, le projet susceptible d'être éligible est l'extension de la vidéoprotection au niveau du gymnase.

Le conseil municipal ayant adopté le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

DEPENSES		RECETTES		
Travaux	6 000 €	DETR/DSIL	3 000 €	50%
		FIPD	1 800 €	30%
		Commune	1 200 €	20%



TOTAL	6 000 €	TOTAL	6 000 €	100%
--------------	----------------	--------------	----------------	-------------

Le conseil, à l'unanimité,

- autorise Mme le Maire à déposer une demande au titre de la DETR, DSIL et FIPD,
- atteste que ce projet sera inscrit au budget 2026
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

3) Marchés publics

DELIBERATION N°2026-4 MARCHE DE PRESTATION DE LIVRAISON DE PRODUITS FINIS POUR LA CANTINE SCOLAIRE

Suite à un manque de personnel, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de signer un devis avec la société Convivio pour une prestation de liaison froide à la restauration scolaire pour les semaines 5 à 15 (soit jusqu'au 10 avril 2026) pour un montant de :

- 2,82 € HT par repas pour un enfant en maternelle
- 2,94 € HT par repas pour un enfant en élémentaire
- 3,34 € HT par repas pour un adulte

Mme le Maire indique avoir sollicité deux entreprises et avoir pris contact avec des collectivités travaillant déjà avec ces prestataires.

Au vu des devis, Convivio reste le moins cher et la qualité est satisfaisante.

En comparaison avec le mois de janvier 2025, cette solution a un surcoût d'environ 4 000 euros par mois. Il faudra également enlever des charges (électricité, gaz). C'est une solution provisoire dans l'attente du recrutement d'un chef de cantine (manager et cuisinier). La Commune commande chaque jour 359 repas, cela engendre pour le moment du gaspillage alimentaire. La Commune travaille actuellement pour réduire les commandes tout en garantissant un repas complet pour chaque enfant. Des ajustements sont donc en cours.

M. Transon demande ce qu'il advient des restes. Les aliments peuvent être resservis le lendemain, quand la date le permet et sous couvert de la réglementation. Quand la date est atteinte, les restes sont jetés.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer le devis Convivio selon les tarifs ci-dessus.

DELIBERATION N°2025-5 PRESTATION D'ENTRETIEN DES LOCAUX A L'ECOLE ELEMENTAIRE

Mme le Maire propose au conseil municipal de signer un contrat d'entretien de l'école élémentaire avec ACB Clean. Le montant correspond à une prestation du 1^{er} janvier au 30 juin 2026 avec un montant de 672 euros la semaine.

Mme le Maire précise que l'entreprise est locale et donne satisfaction.

M. Bunas demande si la Commune abandonne l'idée de recruter un agent pour effectuer ce travail. Mme le Maire indique que la prestation est plus intéressante financièrement. M. Bunas regrette que la Commune ne favorise pas l'emploi local. Malgré tout, l'entreprise est une société de proximité et un recrutement sur ce type de poste est très compliqué (travailleur isolé, horaires décalés).

M. Transon demande comment peut-on expliquer cette différence de coût de 11 000 euros. Mme le Maire indique que les charges doublent le salaire et que le prestataire est une autoentreprise avec un seul salarié.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer le marché de prestation d'entretien à l'école élémentaire avec ABC clean du 1^{er} janvier au 30 juin 2026 pour une prestation de :

- 128 euros par jour (3 jours / semaine : lundi, mardi et vendredi)
- 288 euros le mercredi

4) Questions diverses

Mme le Maire demande s'il y a des questions concernant les décisions ci-dessous.

- Mme Bourneuf demande à quoi correspond le devis « feu tricolore intelligent ». M. Godet indique qu'il s'agit d'un feu tricolore solaire qui sera installé avenue du 8 mai pour réduire la vitesse. Ce feu est au rouge et quand



le véhicule arrive à moins de 50 km/h, le feu passe au vert. En cas de vitesse excessive, le feu restera au rouge. M. Bunas demande si le voisinage approuve cet équipement. M. Godet indique que le voisinage est contre un ralentisseur mais pour ce système de feu récompense. M. Godet attend le retour du département sur l'implantation exacte du feu afin de respecter la réglementation.

- Mme Bourneuf demande à quoi correspond le devis « balises flash ». M. Godet explique que ce dispositif est un clignotant au niveau du passage piéton du super U. Cela permet de bien identifier le passage piéton et sécurise la zone. Ce dernier se met à clignoter au passage d'un véhicule.
- Mme Bourneuf s'interroge sur le devis des travaux place de la victoire. Les travaux font suite à l'incendie d'un véhicule place de la Victoire. L'assurance a remboursé la Collectivité.

Mme Bourneuf demande quand seront finis les travaux de Citéos pour la réfection de l'éclairage public. M. Godet indique que les travaux seront finis fin février. Un avenant négatif sera proposé au prochain conseil municipal. Un éclairage solaire a été installé à l'Oiselière. Était-il prévu au marché initial ? M. Godet apportera une réponse à ce sujet, après vérification.

Mme Bourneuf souhaite connaître la date de fin de travaux de la rue Saint André de Gelly. Mme le Maire indique que les travaux seront terminés fin janvier. Cela n'aura pas d'incidence sur les subventions de l'Agence de l'Eau.

Le planning de permanences pour les élections municipales sera envoyé prochainement par mail.

TABLE DES DECISIONS 2025

Date de la décision	N° de la décision	Intitulé	Attributaire	Montant HT
09/12/2025	DM 2025-395	Travaux de réfection de la voirie place de la Victoire suite à sinistre	Fléchard TP	5 326,00 €
09/12/2025	DM 2025-396	Remplacement d'un poteau incendie - L'Audinière	Cana Ouest	2 000,00 €
09/12/2025	DM 2025-397	Achat de casques pour les agents du service technique	Tessé JL	889,00 €
09/12/2025	DM 2025-398	Achat de casques, de surlunettes et de harnais pour l'utilisation de la nacelle par les agents du service technique	Setin	373,62 €
12/12/2025	DM 2025-399	Affûtage de la lame de la scie à ruban	De l'âme à lame	32,00 €
12/12/2025	DM 2025-400	Travaux d'installation de la fibre dans la mairie annexe	Delta Technologies	2 281,70 €
12/12/2025	DM 2025-401	Abonnement internet pour la mairie annexe pour 36 mois	Delta Technologies	2 646,00 €
12/12/2025	DM 2025-402	Achat d'un feu tricolore intelligent solaire pour l'avenue du 8 mai	Elan Cité	9 067,12 €
12/12/2025	DM 2025-403	Achat de deux balises flash radar solaire	Elan Cité	1 660,00 €
17/12/2025	DM 2025-404	Achat d'une pièce pour réparation du lave-vaisselle de la cantine élémentaire	Axima Réfrigération	209,02 €
17/12/2025	DM 2025-405	Entretien de locaux à l'école maternelle	Sarthe Pro Services	40,00 €
18/12/2025	DM 2025-406	Contrat de maintenance annuel du matériel informatique pour 2026	Delta Technologies	6 903,00 €
19/12/2025	DM 2025-407	Achat de fournitures administratives	Lyreco	42,85 €
23/12/2025	DM 2025-408	Travaux de balayage et d'aspiration des caniveaux de la commune 2026	Ledru Travaux Routiers	8 872,00 €
23/12/2025	DM 2025-409	Achat des repas pour la restauration scolaire du 05 au 16/01/2026	Convivio	8 808,56 €
24/12/2025	DM 2025-410	Achat d'un jeu d'extérieur pour l'école maternelle	Manutan Collectivités	3 425,60 €
30/12/2025	DM 2025-411	Achat d'un onduleur pour la vidéoprotection de la salle Mélusine	Yesss Electrique	181,25 €



Mme le Maire donne ensuite lecture des prochaines manifestations sur la commune :

- Recensement de la commune du 15 janvier au 14 février
- Représentations des Tréteaux de Malestable le 17 janvier à 21h et le 18 janvier à 15h
- Inscriptions des enfants en petite section à l'école maternelle sur rendez-vous du 20 janvier au 10 février
- Don du sang le 26 janvier de 15h30 à 19h30
- Cinéma le 30 janvier à 20h30
- Après-midi jeux le 1^{er} février à la Salle St Sulpice par Bonn'actions de 14h à 18h

Les prochains conseils municipaux auront lieu le 9 février et le 2 mars.

M. Bunas indique qu'il y a peu de lumière sur le parking derrière la salle Mélusine. M. Godet indique que ce sera vu par Citéos.

Mme le Maire indique qu'une réunion avec le SIAEP de la Vive Parence et l'ARS aura lieu très prochainement. Le conseil municipal sera convié à cette réunion d'informations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h06.

**Vu pour être affiché le 19/01/2026,
A adopter au conseil municipal du 09/02/2026**

Adoption du compte rendu lors du conseil municipal du 09/02/2026

Le maire, Marie-Laure PLÉVER

La secrétaire de séance, Mme Aurélia DUPONT

